REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33 L'AN deux mille vingt-quatre, le **5 février** le Conseil Municipal de

la Ville de Riom, convoqué le 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la

présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire Nombre de Conseillers

en exercice: 33

PRESENTS:

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

31

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, MM. HEBERT, LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mmes NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme

ROUSSEL (à partir de la question n° 4), M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

Nombre de votants :

ABSENTS:

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée

Date de convocation : absente

> M. Jean-Pierre BOISSET, Maire-Adjoint 30 janvier 2024

> > a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Date d'affichage de la

liste des délibérations :

a donné pouvoir à Pierre DESMARETS

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale 8 février 2024

a donné pouvoir à Nathalie NIORT

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée

absente

Objet: Mise à jour du tableau des effectifs :

créations et suppressions de postes au 1er mars

2024

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint

absente jusqu'à la question n° 3

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Anne VEYLAND

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20240205-DELIB240205-DE Date de télétransmission : 08/02/2024 Date de réception préfecture : 08/02/2024



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2024

QUESTION N° 5

<u>OBJET</u>: Mise à jour du tableau des effectifs: créations et suppressions de postes au 1er mars 2024

RAPPORTEUR: Sandrine ROUSSEL

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 26 janvier 2024.

Pour des nécessités de services, il est nécessaire de créer les postes au 1^{er} mars 2024, et supprimer les postes à la date figurant dans le tableau ci-dessous.

Poste(s) créé(s)	<u>Motifs</u>	Poste(s) à supprimer	Direction	<u>Date de</u> <u>création</u>
Un poste à temps complet d'Assistant de conservation du patrimoine	Renfort du service des archives	néant	Direction Culture	01/03/2024
Un poste à temps complet d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Augmentation du taux d'emploi d'un agent	Un poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet (30/35)	Direction de l'action Sociale	01/03/2024
Un poste d'attaché à temps complet	Nomination suite à inscription sur liste d'aptitude par promotion interne	Un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet à la date de titularisation dans le grade	Pôle Ressources Informatique	01/03/2024
Un poste d'agent de maitrise à temps complet	Nomination suite à inscription sur liste d'aptitude par promotion interne	Un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe	DSTAU	01/03/2024
Un poste d'agent de maitrise à temps complet	Nomination suite à inscription sur liste d'aptitude par promotion interne	Un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe	Pôle service à la population (DEJ)	01/03/2024
Quatre postes d'adjoint d'animation à temps non complet (80%)	Pérennisation de postes de contractuels	néant	Pôle service à la population (DEJ) écoles élémentaires	01/04/2024

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20240205-DELIB240205-DE Date de télétransmission : 08/02/2024 Date de réception préfecture : 08/02/2024



COMMUNE DE RIOM

Quatre postes d'adjoint d'animation à temps non complet (60%)	Pérennisation de postes de contractuels	néant	Pôle service à la population (DEJ) écoles élémentaires	01/04/2024
Trois postes d'adjoint d'animation à temps non complet (60%)	Pérennisation de postes de contractuels	néant	Pôle service à la population (DEJ) écoles maternelles	01/04/2024
Un poste d'adjoint technique à temps complet	Création suite à internalisation entretien du cimetière	néant	DSTAU (espaces verts)	01/03/2024
Un poste de technicien à temps complet	Création pour des missions de promotion de la Ville	néant	Direction promotion de la Ville	01/03/2024

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Le Conseil Municipal est invité à :

 autoriser la création et la suppression des postes susvisés, à compter de la date figurant dans le tableau.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 5 février 2024

Le Maire,

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra ellemême être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20240205-DELIB240205-DE Date de télétransmission : 08/02/2024 Date de réception préfecture : 08/02/2024

